



Municipalité de Sainte-Élisabeth

AVIS PUBLIC

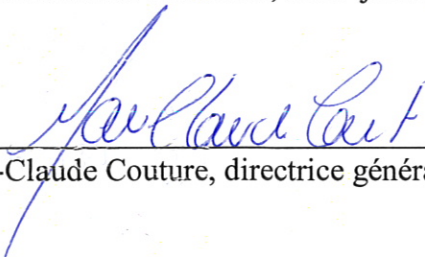
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, à une séance ordinaire tenue le quinze (15) janvier deux mille dix-huit (2018), au 2270 rue Principale, Sainte-Élisabeth, a adopté le projet de règlement numéro 474-2018, abrogeant les règlements 474-2013 et 474-2-2016, comme suit :

PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 474-1-2013 ET 474-2-2016

- Le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et énonce également les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;
- L'adoption du règlement se fera lors de la séance régulière devant se tenir le **lundi 5 février 2018, à 20 h 00, au 2270, rue Principale à Sainte-Élisabeth;**

DONNÉ à Sainte-Élisabeth, ce 29 janvier deux mille dix-huit (2018).

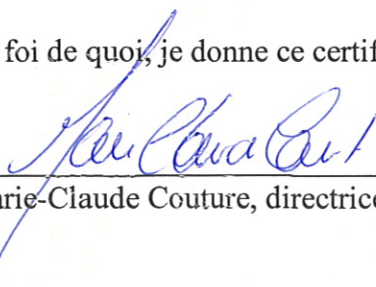


Marie-Claude Couture, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Claude Couture, directrice générale de la municipalité de Sainte-Élisabeth, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 29 janvier 2018, entre 9 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29 janvier 2018.



Marie-Claude Couture, directrice générale